

Département des Pyrénées-  
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la Présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
afférents au conseil municipal 19	ont pris part à la délibération 19
Date de convocation 07 avril 2023	

**Présents :** S. BONNASSIOLLE, C. HIALÉ-GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, A. POUBLAN, V. BERGES, T. BEUGNIES, M.H BEAUSSIER, H. IRIGOIN-BERNADET, F. FERNANDES

**Absents excusés :** C. BOISSIERE (procuration à A. POUBLAN), S. BAUDY (procuration à T. GADOU), F. SUBIAS (procuration à F. GOMMY), S. DAUBE (procuration à H. IRIGOIN-BERNADET), S. PIZEL (procuration à N. DRAESCHER), F. COUDURE (procuration à T. BEUGNIES), M. TIRCAZES (procuration à C. HIALÉ-GUILHAMOU), J. POUBLAN (procuration à M.H. BEAUSSIER à 20H15)

Céline HIALÉ-GUILHAMOU a été élue secrétaire de séance.

N°2023/17

### Affectation de résultat de fonctionnement exercice 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE	CHIFFRES A
CA 2021	LA SI	EXERCICE 2022	REALISER 2022	DESRESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 342 512.20€	121 866,19 €	- 19 700.00 €	- 19 700,00 €	-240 346,20 €
FONCT	658 851.41 €	-831.43 €	- €		315 507,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- 220 646,20 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDECENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>		315 507,78 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		240 346,20
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		75 161,58
Total affecté au c/ 1068 :		
		240 346,20
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 064-216403998-20230421-2023\_17-DE

S2LO 1/1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation de résultat ci-dessus

A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 064-216403998-20230421-2023\_17-DE

S<sup>2</sup>LO 2/1